



Cabinet de l'Opposition officielle

Parti Laval  
Équipe Michel Trottier

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI N°85**

***LOI VISANT À FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE  
MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE  
LA COVID-19***

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PAR LE CABINET DE L'OPPOSITION OFFICIELLE :  
PARTI-LAVAL, ÉQUIPE MICHEL TROTTIER**

**MARS 2021**

## AVANT-PROPOS

---

Parti Laval – Équipe Michel Trottier a été fondé en 2016 et accède au statut d'Opposition officielle à la Ville de Laval lors de l'élection municipale de novembre 2017. Deux ans plus tard, lors de l'élection partielle dans le district Marc-Aurèle-Fortin, le chef et candidat à la mairie, Michel Trottier, remporte la victoire et rejoint son collègue, Claude Larochelle, conseiller municipal du district Fabreville, à l'hôtel de ville. Défenseurs de la proximité et de l'innovation à Laval, la volonté politique du parti émerge d'une implication locale et d'une vision ambitieuse du développement de Ville de Laval. Nous proposons des initiatives à la hauteur des aspirations des Lavalloises et Lavallois d'aujourd'hui et des générations futures.

C'est parce que nous croyons en l'importance de partager les particularités lavalloises que nous avons décidé de nous exprimer sur le projet de loi 85 : *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19*. Le taux moyen de participation aux trois dernières élections générales municipales à Laval s'élevant à seulement 37,7%, nous sommes persuadés que la mise en place de certaines mesures en vue du prochain scrutin permettrait d'augmenter la participation citoyenne à l'exercice de leur droit démocratique.

Parti Laval-Équipe Michel Trottier remercie donc la Commission de l'aménagement du territoire de prendre en considération cet avis.

## COMMENTAIRES

---

Nous souhaitons d'emblée souligner que nous accueillons favorablement le projet de loi 85. En plus de faciliter la tenue du vote, nous soutenons qu'il permettra d'hausser le taux de participation.

Depuis le mois de mars 2020, la vie de l'ensemble de la population a basculé. Le respect des bulles familiales, du couvre-feu, du port de masque et de plusieurs autres restrictions font maintenant partie du quotidien des citoyennes et citoyens. Les activités de loisir à l'extérieur du domicile, en dehors des bulles familiales ne sont pas encore toutes permises. Nous pouvons donc penser, dû à tous ces bouleversements, que plusieurs personnes auront des inquiétudes persistantes quant au danger potentiel d'attraper le virus de la Covid-19 lors de participation à des activités publiques.

La démocratie municipale ne peut pas se permettre que le taux de participation électoral diminue en raison de ce virus. C'est d'autant plus vrai à Laval, où le taux de participation était de 36,3% lors des élections générales de 2017. Une donnée qui place Laval au dernier rang des régions administrations du Québec.

Taux de participation national et régionaux, élection générale 2017

Ensemble du Québec	44,8 %
Abitibi-Témiscamingue	47,9 %
Bas-Saint-Laurent	49,2 %
Capitale-Nationale	51,2 %
Centre-du-Québec	48,7 %
Chaudière-Appalaches	43,9 %
Côte-Nord	49,7 %
Estrie	47,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58,4 %
Lanaudière	43,5 %
Laurentides	44,3 %
Laval	36,3 %
Mauricie	50,3 %
Montréal	42,4 %
Montérégie	42,8 %
Nord-du-Québec	56,0 %
Outaouais	42,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55,7 %

- Source des données : présidents d'élection des municipalités.
- Tableau compilé par le MAMH à partir des données obtenues en date du 20 décembre 2017.
- Les données excluent les élus des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).
- Le taux de participation est établi par la somme des votes valides et rejetés au poste de maire dans les municipalités de la région où le maire était élu au moyen d'un scrutin divisée par la somme de l'ensemble des électeurs inscrits sur la liste électorale des municipalités concernées.
- La région administrative de Montréal comprend toutes les villes qui en font partie, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Mont-Royal, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut recommander de permettre à l'ensemble de la population d'avoir la possibilité de voter par correspondance peu importe l'âge ou l'endroit où elle demeure.

De plus, nous souhaitons, tout comme il est indiqué dans le projet de loi, que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) utilise sa capacité, que doit lui accorder ce projet de loi, d'ajouter des journées de scrutin en surplus de celles fixées pour le scrutin et pour le vote par anticipation.

Finalement, puisque tous s'entendent pour dire que cette élection municipale sera bien différente, nous demandons au Gouvernement du Québec de prévoir des sommes pour compenser les dépenses supplémentaires que la Ville de Laval aura à déboursier afin de respecter les mesures sanitaires applicables, d'investir davantage qu'en 2017 (date des dernières élections municipales) dans les communications et les campagnes publicitaires et de prendre une décision très rapidement au sujet du projet de loi pour permettre au DGEQ ainsi qu'à la présidence d'élection de la Ville de Laval d'ajuster leurs actions en conséquence.

Parti Laval-Équipe Michel Trottier désire que les conditions gagnantes soient mises en place pour que tous les Lavalloises et les Lavallois aillent voter. Il est évident qu'au cours des prochains mois nous serons ouverts à discuter, d'autres modifications à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qu'il serait intéressant d'évaluer. Nous considérons que le vote électronique serait notamment un sujet qu'il faudrait approfondir au cours des prochaines années.